

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07943

Société : RAN 119182

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Benjelloun Zahra

Date de naissance :

20/10/1960

Adresse :

113 Rue El Fauzat Apt 27 Casablanca

Code postal :

Tél. : 0661495656

Total des frais engagés : 886,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. HORMAT Noureddine  
Médecin Agrée Permis Conduire  
51, Rue Bou Nafis Maârif - Casablanca  
Tél. : 05 22 25 81 62

Cachet du médecin :

15 JUIN 2022

Nom et prénom du malade :

BENJELLOUN Zahra Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Arthralgie + rhumatisme (Rhum)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

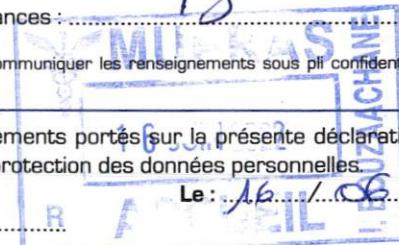
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 16/06/22



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 JUIN 2022	✓		<i>Lia</i>	Dr. HORMAT Noureddine Médecine Générale en Agréé Permis Conduire Chafis Maârif - Casablanca T. 22 25 81 62

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE BIR ANZARAM</b> Mme. AÏN NAÏFATE LATHI 94, Rue Cadi Iyass BO BIR Anzaram Tél.: 05 22 25 43 95 - CASABLANCA	1951/06/2022	68640

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

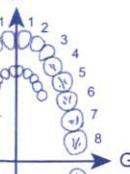
REBELLE DES MONOBRAIRES

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

	<b>D</b> 00000000      00000000 00000000      00000000 35533411      11433553 <b>B</b>	<b>G</b>
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
		
<b>DATE DU DEVIS</b>		
<b>DATE DE L'EXECUTION</b>		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle ( ex Jura et Faucilles )

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82



94, Rue Cadi Iyass Bd. Bir Anzare  
Tél : 05 22 25 43 95 - CASABLANCA

Casablanca, le : 15 JUIN 2022 الدار البيضاء في :

Mme Benfellay Zelva

14430 x 2

280x 26 (26)



115.00

Selan 13 15/06/2022



32.00

Clavex 8 15/06/2022



275.00 x 2

Spafax 18 (26)



43.50

Myostix 10 15/06/2022



2970

24.11.1970



✓ 20.11.1970

DRS (31)

24.11.1970

✓ 20.11.1970

✓ 20.11.1970

✓ 68640



Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale  
Médecin Agrée Permis Conduire

51, Rue Bnou Nafis Maârif - Casablanca

Tel. 00 22 29 81 62

صيدلية بير انزاران  
PHARMACIE BIR ANZARANE  
Mme. Alj Najla Née LAHLOU  
94, Rue Cadi Iyâss Bd. Bir Anzaran  
Tél.: 05 22 25 43 95 - CASABLANCA

